Image not found or type unknown

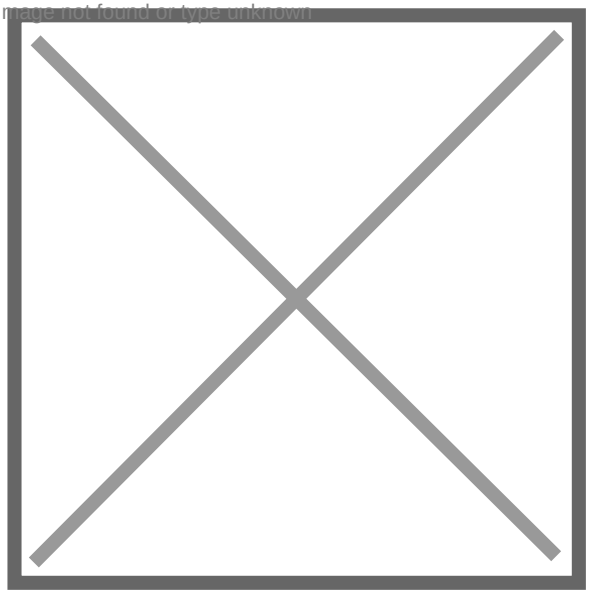

Comment se partage le patrimoine en cas de décès

Par **fanny**, le **14/03/2009** à **20:12**

Bonjour,

Mon Mari et moi avons acheté un bien à 50 /50 avant notre mariage (régime comunautaire) ...

En discutant il me dit qu'en cas de décès de l'un ou l'autre , la partie qui appartenait au défunt , sera partagé à 50 /50 avec sa famille ...

Est ce vraiment comme cela que ça se passe ?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés